

# Concurrence et Salaires ! La fin du mythe !



*Ils sont beaucoup à croire que le privé paiera mieux les travailleur-se-s du rail que la SNCF lors de leur transfert forcé ou volontaire, dans le cadre des appels d'offre d'ouverture à la concurrence du TER. L'absence d'augmentation générale des salaires et de réévaluation de la grille salariale à la SNCF a créé un fort mécontentement chez les salarié-e-s et est bien souvent à l'origine de ce mythe...*

*SUD-Rail est en mesure de vous dire que cette affirmation est fausse. Dans le cadre des transferts obligatoires de personnel, c'est bel et bien un gel de leurs salaires, pendant plusieurs années, que vont subir les cheminot-e-s (à statut ou non) transféré-e-s !*

## Comment est calculée la garantie « de pouvoir d'achat », des cheminot-e-s transféré-e-s ?

Sous pression des grévistes lors de l'élaboration de la loi ferroviaire, gouvernement et patronat du ferroviaire ont dû céder sur la garantie du maintien de salaire pour les cheminot-e-s qui subiraient un transfert dans une Entreprise Ferroviaire privée ou une filiale de la SNCF. Par décret (n° 2018-1242), le gouvernement a défini le mode de calcul de la rémunération nette garantie.



## Une rémunération qui n'évoluera plus !

Si tous les éléments de rémunération sont bien intégrés dans le calcul et garantissent que le salarié-e transféré-é touchera bien l'équivalent de sa rémunération SNCF, gouvernement et patronat, en considérant cette garantie comme une « indemnité différentielle », ont décidé que celle-ci n'évoluerait pas jusqu'à ce que les niveaux de salaires de l'entreprise prenante rattrapent le niveau de l'indemnité.

**Vu les niveaux de rémunération par métier inscrit dans les recommandations patronales et l'absence de système statutaire de notations dans les EF privées, c'est la certitude de voir sa rémunération en cas de transfert, gelée pendant des années !** C'est une manœuvre patronale de plus qui vise à casser les droits des travailleurs et travailleuses du rail et à introduire le moins disant social dans la branche.

**A SUD-Rail, nous avons décidé de nous y opposer !**

**Marseille**  **3 juin 2021**  
Gare St-Charles 11h



**Manifestons contre la privatisation  
du ferroviaire !**

**La lutte pour nos  
droits et pour un  
autre ferroviaire  
continue le 03 Juin  
2021 à Marseille !**

**Avec SUD-Rail, venez  
vous battre pour un  
autre avenir !!  
Refusons ensemble la  
concurrence entre les  
cheminot-e-s !!  
Pas de moins disant  
social dans le  
ferroviaire, tous nos  
droits garantis dans un  
statut unique pour tous !!**

**Les patrons ont décidé que la privatisation du rail passerait par la  
paupérisation des cheminot-e-s ... Envoyons un message fort !**

Filialisations, destruction de nos droits statutaires, de nos droits réglementaires et de nos droits syndicaux, gel des rémunérations... C'est l'avenir que veut nous tracer le patronat du ferroviaire ! Pour SUD-Rail, le maintien intégral des droits des cheminots et des cheminotes dans un groupe unifié au service du public est non-négociable.

**NOUS NE NOUS LAISSERONS PAS FAIRE !!**

Un statut unique pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses du rail, sur la base du droit des cheminot-e-s, c'est possible. Les patrons ne lâcheront pas sans rapport de force !



**Alors rejoignez SUD-Rail et  
organisons la lutte ensemble !**

*Flash  
moi !*

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS  
TEL : 01 42 43 35 75 @ : [federation@sudrail.fr](mailto:federation@sudrail.fr) FACEBOOK : @sudrailofficiel  
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : [www.sudrail.fr](http://www.sudrail.fr) TWITTER : @Fede\_SUD\_Rail

Union  
syndicale  
**Solidaires**